

santé

Le service médical est gratuit en Andalousie (il ne coûte rien) et universel (pour tous les espagnols ou étrangers qui habitent en Andalousie, même s'ils n'ont pas l'autorisation de séjour et de travail et s'ils se trouvent en situation irrégulière).

Pour que vous puissiez vous faire soigner, il faut que vous demandiez la :



Sans la carte sanitaire on n'a accès qu'aux services d'URGENCES

Si vous êtes malade, vous devez suivre les démarches suivantes, selon comment vous vous sentez :



SI TOUTES CES DÉMARCHES VOUS PARAISSENT DIFFICILES OU SI VOUS VOULEZ PLUS DE RENSEIGNEMENTS, DEMANDEZ DE L'AIDE AUX SERVICES SOCIAUX DE LA MAIRIE OU À DES ASSOCIATIONS. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER AUX UNITÉS D'INTÉGRATION

CONCEPTS DE BASE

- **CARTE SANITAIRE (tarjeta sanitaria)** : Document qui porte vos noms et prénoms, qui vous permet d'avoir gratuitement un médecin habituel.
- **CENTRE DE SANTÉ (centro de salud)** : Bâtiments qu'il y a dans chaque quartier ou village où se trouvent les professionnels sanitaires (appelés médecins de famille) que vous pouvez consulter à propos d'un problème de santé chaque fois que vous en avez besoin. Pour consulter votre médecin, vous devez téléphoner au centre de santé ou vous y rendre personnellement pour qu'on vous donne une date et une heure à laquelle vous serez reçu par votre médecin. Vous pouvez faire cela

également par Internet

- **MÉDECIN GÉNÉRAL (médico general)** : dit aussi médecin de famille, c'est lui (ou elle) qui vous recevra et soignera à votre centre de santé et vous prêtera des soins primaires. Si le problème est plus grave, il vous enverra à l'hôpital pour que vous y soyez examiné aux urgences ou par des spécialistes (cœur, poumons, etc.).
- **HÔPITAL** : endroit où l'on soigne les malades graves ou envoyés par le médecin habituel pour y être soignés par des médecins spécialistes. Ils ont tous un service d'urgences où vous pouvez vous rendre 24 heures sur 24.

- **SERVICE D'URGENCES (servicio de urgencias)** : département d'un hôpital où sont soignées les personnes qui sont gravement malades. Il y en a dans tous les hôpitaux et on peut s'y rendre à n'importe quelle heure et n'importe quel jour de l'année.
- **ORDONNANCE MÉDICALE (receta médica)** : Document que remplit le médecin avec les renseignements de votre carte sanitaire et qui vous permet d'avoir une déduction, généralement de 60%, lors de l'achat des médicaments à la pharmacie et, dans certains cas, de les obtenir gratuitement.

unités d'intégration : adresses



- **Conseil Général d'Almería (Diputación de Almería). Unité d'Albox. Centre de Services Sociaux Communautaires** :
Ctra. de la Estación s/n. 04800 Albox - Almería -
Téléphones : 950 633 244
950 633 243
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 14h00.



- **Mairie de Moguer. Services sociaux. Service Municipal d'immigration (Servicio municipal de inmigración)** :
c/ Daniel Vázquez Díaz, 4. 21800 Moguer - Huelva -
Téléphone : 959 37 18 37
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 10h00 à 13h00. (le mercredi à Mazagón)



Fundación Municipal de Igualdad y Bienestar Social
Excmo. Ayuntamiento de Algeciras

- **Service des Immigrés (Servicio de atención al inmigrante)** :
Paseo de la Conferencia s/n. 11204 Algeciras - Cádiz -
Téléphones : 956 58 71 75
956 58 70 72
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 14h00.



- **Mairie de La Mojónera. Centre des Services sociaux (Centro de Servicios Sociales)** :
C/ Olivos 28. 04745 La Mojónera - Almería -
Téléphone : 950 330 505
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 10h00 à 14h00



- **Mairie d'Almería (Ayuntamiento de Almería). Dpt. des services sociaux** :
UTS. C/ Francisca Jiménez s/n 04003 Almería
Téléphone : 950 271 477
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30



- **Mairie de Roquetas de Mar. Office Municipal d'immigration (Oficina Municipal de inmigración)** :
Pza. de la Constitución, 1. 04740 Roquetas de Mar - Almería -
Téléphones : 950 339 717
950 338 542
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 14h00.



- **Mairie de Cartaya (Ayuntamiento de Cartaya). Services sociaux (Servicios Sociales). Bureau du saisonnier et de l'étranger (Oficina de atención al temporero y extranjero)** :
Barriada Blas Infante nº 6. 21450 Cartaya - Huelva -
Téléphone : 959 392 477/478
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 14h00.



- **Mairie de Vicar. Centre Social Las Cabañuelas**
Pza. de Cervantes, s/n
04738 Vicar - Almería -
Téléphone : 950 555 333
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 15h00



- **Mairie de Lepe. Dpt. du Bien-être social (Área de Bienestar Social)** :
Avda. Arboleda, 7. 21440 Lepe - Huelva -
Téléphone : 959 64 52 80
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 14h30

